RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'ASSOCIATION

ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE (O.P.C.)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

Siège social : 17, villa d'Alesia - 75014 Paris

D. Associations
8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

Association ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE (O.P.C.)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE (O.P.C.),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE (O.P.C.) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Société de Commissariat aux comptes inscrites à la Compagnie de Paris
895 198 588 RCS Paris

D. Associations
8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Société de Commissariat aux comptes inscrites à la Compagnie de Paris
895 198 588 RCS Paris

D. Associations
8 rue Bayen
75017 Paris
Tel : +33 (0) 1 78 09 74 40

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 juin 2023

D.Associations

Catherine Faraut

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Société de Commissariat aux comptes inscrites à la Compagnie de Paris
895 198 588 RCS Paris

BILAN ACTIF

ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ACTIF	Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 Brut	Amort. & Dépréc.	Net	01/01/2021 au 31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	30 354,20	30 241,59	112,61	1 643,23
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 782,71	1 782,71		
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	84 579,23	77 197,26	7 381,97	3 670,13
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	88 500,00		88 500,00	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 002 277,00	85 437,00	916 840,00	
Prêts				
Autres	840,00		840,00	840,00
TOTAL (I)	**1 208 333,14**	**194 658,56**	**1 013 674,58**	**6 153,36**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations	58 249,73		58 249,73	
Autres	363 789,64		363 789,64	349 702,34
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 682 001,41		2 682 001,41	3 011 346,77
Charges constatées d'avance	9 803,01		9 803,01	9 729,06
TOTAL (II)	**3 113 843,79**		**3 113 843,79**	**3 370 778,17**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**4 322 176,93**	**194 658,56**	**4 127 518,37**	**3 376 931,53**

BILAN PASSIF

ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

PASSIF

	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	266 738,46	266 738,46
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	390 716,93	390 716,93
Autres		
Report à nouveau	1 556 608,33	250 351,86
Excédent ou déficit de l'exercice	66 806,76	1 306 256,47
Situation nette (sous total)	*2 280 870,48*	*2 214 063,72*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**2 280 870,48**	**2 214 063,72**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	143 982,42	
Fonds dédiés	1 611 269,96	1 066 171,70
TOTAL (II)	**1 755 252,38**	**1 066 171,70**
PROVISIONS		
Provisions pour risques		3 590,00
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		**3 590,00**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 963,62	49 262,70
Dettes des legs ou donations	2 767,31	
Dettes fiscales et sociales	40 867,27	34 992,66
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	797,31	8 850,75
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	**91 395,51**	**93 106,11**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**4 127 518,37**	**3 376 931,53**

COMPTE DE RÉSULTAT

ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 200,00	1 160,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	5 333,28	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	206 954,04	112 543,51
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	389 917,71	1 463 334,05
Contributions financières	3 027 196,09	2 812 132,24
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 590,00	
Utilisations des fonds dédiés	637 011,26	423 948,13
Autres produits	55,57	3 095,49
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**4 272 257,95**	**4 816 213,42**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	185 645,01	430 689,51
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 383 866,82	1 645 449,81
Aides financières	13 332,25	281 828,26
Impôts, taxes et versements assimilés	7 571,38	12 802,80
Salaires et traitements	243 358,12	257 386,75
Charges sociales	103 398,32	103 422,32
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 234,32	7 707,27
Dotations aux provisions		3 590,00
Reports en fonds dédiés	1 182 109,52	767 607,45
Autres charges	5 712,81	24,84
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**4 129 228,55**	**3 510 509,01**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**143 029,40**	**1 305 704,41**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 777,00	
Autres intérêts et produits assimilés	1 820,14	723,06
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**10 597,14**	**723,06**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	85 437,00	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	9,78	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**85 446,78**	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**-74 849,64**	**723,06**

COMPTE DE RÉSULTAT

ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**68 179,76**	**1 306 427,47**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats **(VII)**		
Impôts sur les bénéfices **(VIII)**	1 373,00	171,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**4 282 855,09**	**4 816 936,48**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**4 216 048,33**	**3 510 680,01**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**66 806,76**	**1 306 256,47**

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

L'association a pour objet :
1- de rechercher, promouvoir, favoriser et appliquer tous les moyens permettant de lutter contre la cécité et les atteintes à la vue;
2- de contribuer à toutes les prestations de services en matière de soins ophtalmologiques et de prophylaxie de la cécité;
3- de rechercher et poursuivre toutes les études épidémiologiques sur les causes de la perte de la vue, et sur les moyens d'y faire face, de faire connaître les résultats de toutes recherches sur la vue;
4- de susciter et d'organiser des campagnes d'informations;
5- de s'engager en faveur du développement des ressources humaines dans le domaine de la santé oculaire.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 4 127 518,37 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 66 806,76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Les ressources des tiers financeurs s'élèvents à 3.629.401,12 € contre 4.388.009,80 € l'an dernier.

La part des ressources issue de la générosité du public s'élève à 596.871,75 €. Il s'agit de :
- dons manuels pour 206.954,04 € (contre 112.543,51 € l'an dernier)
- de legs, donations et assurances-vie pour 389.917,71 € (contre 1.463.334,05 € l'an dernier).

Celle des contributions financières s'élèvent à 3.027.196,09 € (contre 2.812.132,24 € l'an dernier).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciel informatique	3-4 ans
- Installations générales, agenc	10 ans
- Matériel de bureau	4-10 ans
- Matériel informatique	3-4 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les autres titres immobilisés concernent un placement financier à moyen terme sur un produit de Citigroup Global Markets Limited.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FONDS DEDIES

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. L'inscription en fonds dédiés tient compte d'un prélèvement pour permettre à l'Association de faire face à ses charges de fonctionnement.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique "Reports en fonds dédiés".

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte "Utilisations des fonds dédiés", inscrit au compte de résultat.

Méthode de comptabilisation des fonds en recettes :

L'instauration du mécanisme des fonds dédiés ne modifie pas le traitement comptable des fonds attribués pour plusieurs exercices.
Lorsque les fonds sont accordés sur plusieurs exercices, les fonds reçus sont répartis en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention ou, à défaut, prorata-temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en "Produits constatés d'avance".
Ainsi, pour le traitement comptable des recettes reçues pour plusieurs exercices, il y a lieu de distinguer :
- la quote-part des recettes concernant les exercices futurs, laquelle est inscrite en produits constatés d'avance,
- la quote-part des recettes relatives à l'exercice et qui relève des fonds dédiés pour la partie non utilisée à la clôture.

REGLES ET METHODES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

DONS :
Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelque soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.
Comme ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.
Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits de l'exercice,sont enregistrés sur l'exercice :
- les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, lorsqu'ils sont versés par chèque, cartes bleues ou virements;
- les dons en numéraire reçus avant la clôture.

LEGS ET DONATIONS :
Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation.
Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation du leg par le conseil d'administration (sauf conditions suspensives).
La partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice, et qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée "Fonds reportés liés aux legs ou donations" avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "Reports en fonds reportés".

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :
Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions du nouveau réglement. L'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture donne lieu au constat d'une charge, e, "engagements à réaliser sure ressources affectées".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

	CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement		TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL	30 354		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.		1 783		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels					
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	*(1)*			88 500
		Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique		78 164		6 416
		Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
			TOTAL	79 946		94 916
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					1 002 277
	Prêts et autres immobilisations financières			840		
			TOTAL	840		1 002 277
			TOTAL GENERAL	111 141		1 097 193

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés *88 500*

	CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.		TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles		TOTAL			30 354	
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions	Sur sol propre					
		Sur sol d'autrui					
		Inst. gal. agen. amé. cons				1 783	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.						
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers	*(1)*			88 500	
		Matériel de transport					
		Mat. bureau, inform., mobilier				84 579	
		Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
			TOTAL			174 862	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés					1 002 277	
	Prêts & autres immob. financières					840	
			TOTAL			1 003 117	
			TOTAL GENERAL			1 208 333	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés *88 500*

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		28 711	1 531		30 242
	TOTAL	28 711	1 531		30 242
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	1 783			1 783
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	13 502			13 502
	Emballages récupérables divers	60 992	2 704		63 695
	TOTAL	76 276	2 704		78 980
	TOTAL GENERAL	**104 987**	**4 234**		**109 222**

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES			Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gales agen. aménag constr.					
Inst. techniques matériel et outillage industriels						
Autres immobs corporelles	Inst. gales agen. aménag. divers					
	Matériel de transport					
	Mat. bureau et mob. informatique					
	Emballages récupérables divers					
Immobs financières		Titres mis en équivalence				
		Titres de participations				
		Autres		85 437		85 437
		TOTAL		**85 437**		**85 437**
Stocks						
Créances						
Valeurs mobilières de placement						
		TOTAL GÉNÉRAL		**85 437**		**85 437**

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	840		840
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 090	2 090	
	Etat & autres coll. publiques — Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques — Taxe sur la valeur ajoutée			
	Etat & autres coll. publiques — Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Etat & autres coll. publiques — Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	419 949	419 949	
	Charges constatées d'avance	9 803	9 803	
	TOTAUX	**432 682**	**431 842**	**840**

Renvois

(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

(3) Créances reçues par legs ou donations — 58 250 — 58 250

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		MONTANT
Exploitation		9 803
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	**9 803**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		MONTANT
Créances rattachées à des participations		2 277
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		23 636
Disponibilités		177
	TOTAL	**26 090**

TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	266 738,46				266 738,46
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	390 716,93				390 716,93
Report à nouveau	250 351,86	1 306 256,47			1 556 608,33
Excédent ou déficit de l'exercice	1 306 256,47	-1 306 256,47	66 806,76		66 806,76
Situation nette	***2 214 063,72***	***0,00***	***66 806,76***	***0,00***	***2 280 870,48***
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	**2 214 063,72**	**0,00**	**66 806,76**	**0,00**	**2 280 870,48**

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

	À l'ouverture de l'exercice				Utilisations			À la clôture de l'exercice	
Variation des fonds dédiés issue de	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
FONDATION GOUALT	329,91		329,91		192,25			137,66	
PROJET FORESIGHT	5 963,77		5 963,77					5 963,77	
PROJET OMS MALI	30 960,38		30 960,38		5 220,00			25 740,38	
PROJET GIVEWELL ARISE	505 466,83		505 466,83		417 905,14			87 561,69	
PROJET THEA				182,94				182,94	
PROJET FRIO	19 712,00		19 712,00		13 589,00			6 123,00	
PROJET END FUND RCA	140 372,51		140 372,51	131 838,18				272 210,69	
PROJET SSICGC				31 753,80				31 753,80	
PROJET SSILFM				423 257,37				423 257,37	
PROJET SSILNO				3 426,21				3 426,21	
PROJET SSIPPL				285,74				285,74	
PROJET SSIPRE				719,54				719,54	
PROJET SSISUB				480 580,00				480 580,00	
PROJET SIGMAPPING				750,90				750,90	
PROJET SIGHT SFP 2154	218 560,02		218 560,02		191 515,66			27 044,36	
TOTAL	**921 365,42**		**921 365,42**	**1 072 794,6**	**628 422,05**			**1 365 738,0**	

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice			Utilisations				À la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MTN	19 057,12		19 057,12		8 589,21			10 467,91	
FORESIGHT	76 693,34		76 693,34	4 895,00				81 588,34	
CECITE INFANTILE	15 589,78		15 589,78	10 799,80				26 389,58	
RETINOPATHIE	11 472,17		11 472,17					11 472,17	
SOC	8 347,42		8 347,42	5 394,75				13 742,17	
UMCO TCHAD	2 011,06		2 011,06					2 011,06	
CATARACTE	11 635,39		11 635,39					11 635,39	
CGC/MAILING				88 226,10				88 226,10	
TOTAL	**144 806,28**		**144 806,28**	**109 315,65**	**8 589,21**			**245 532,72**	

TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	124 285,89
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	409 614,24
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	

Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	143 982,42
Solde de la rubrique	**389 917,71**

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

1. Ventilation des emplois de l'année entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement

a. Définition des missions sociales : Pour l'établissement du Compte d'Emploi des Ressources, sont portées en missions sociales les actions se rapportant aux axes suivants :

1 Rechercher, promouvoir, favoriser et appliquer tous moyens permettant de lutter contre la cécité et les atteintes portées à la vue, soit en agissant directement, soit en participant à des actions entreprises par d'autres organismes, notamment l'Organisation Mondiale contre la Cécité (International Agency for Prevention of Blindess) ;

2 Contribuer, directement ou indirectement, à toutes prestations de services en matière de soins ophtalmologiques et de prophylaxie de la cécité ; d'encourager toutes initiatives dans ce domaine ;

3 Rechercher et poursuivre toutes études épidémiologiques et statistiques sur les causes de perte, totale ou partielle de la vue, sur les moyens d'y faire face, de faire connaitre les résultats de toutes recherches dans ce domaine;

4 Susciter et organiser des campagnes d'information, destinées à rendre le public conscient de l'étendue et de la cécité, tant en France que dans le monde, en employant tous les moyens pouvant être à sa disposition, notamment la presse écrite, la radiodiffusion, la télévision, le cinéma, les conférences et toutes autres manifestations publiques ou privées.

Les axes précités sont mis en œuvre en France (emploi : paragraphe 1.1. Missions sociales en France du CER) et dans les pays de la francophonie (Emplois : paragraphe 1.2. Missions sociales à l'étranger du CER). Les dépenses de fonctionnement du bureau du Mali, financées sur fonds dédiés, sont inscrites en intégralité dans les missions sociales.

b. Définition des clés de répartition :

L'OPC a recours à l'affectation directe des charges lorsque l'imputation est connue. Il s'agit principalement des charges suivantes : - petit équipement et matériels nécessaires à la réalisation des missions sociales - médicaments et consommables médicaux - fournitures de bureau - locations - entretiens et réparations - prise en charge, réhabilitation, stockage, envoi du matériel médical faisant l'objet d'attestation de dons - transports - les frais relatifs aux mailings (affranchissement, envoi des reçus fiscaux, prestataire...) - voyages et déplacements - réceptions - frais de personnel lorsqu'ils sont imputables directement à une mission...

Pour l'établissement du CER, les charges indirectes de personnel sont réparties à l'aide de clés définies en fonction des tâches affectées à chacun.

Les autres charges indirectes, lorsqu'elles ne sont pas prises en charge par des financements destinés aux missions sociales, font également l'objet d'une répartition dans le compte d'emploi des ressources entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement, en fonction des mêmes clés de répartition.

Cette répartition a permis de calculer la part consommée par le personnel sur certains postes de charges indirectes dont l'existence conditionne la bonne réalisation des tâches incluses dans les missions sociales, comme formulé dans l'avis du CNC sur le CER.

L'évolution des effectifs et des fiches de poste a nécessité de réviser les anciennes clefs de répartition votées par le conseil d'administration du 22

décembre 2009.

La Direction Exécutive est répartie à 55% en Missions sociales, 30% en Frais de recherche de fonds et 15% en Frais de fonctionnement

La Direction des Programme est répartie à 100% en Missions sociales
La Direction Financière est répartie à 70% en Missions sociales, 10% en Frais de recherche de fonds et 20% en Frais de fonctionnement
La Direction de la Communication est répartie à 95% en Frais de recherche de fonds et 5% en Frais de fonctionnement
Le Stagiaire/Apprenti est réparti à 70% en Missions sociales, 10% en Frais de recherche de fonds et 20% en Frais de fonctionnement
Les autres charges indirectes, qui se rapportent aux honoraires d'Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes, ont fait l'objet d'une répartition entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement en fonction du nombre de lignes comptables affectables à chacune de ces catégories.

2. **Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N :**

- Missions sociales : Lorsqu'une mission sociale ne fait pas l'objet de ressources clairement identifiées (par exemple subventions, mécénats...), ces missions sociales sont financées au prorata des sommes dépensées sur le terrain en fonction de leur origine, Fonds collectés auprès du Public ou autres fonds privés.
- Frais de recherche de fonds : Les frais de recherche de fonds auprès du public sont par principe financés par des ressources collectées auprès du public, et les frais de recherche des autres fonds privés par les autres fonds privés, dans la mesure où si ceux-ci sont suffisants.
- Frais de fonctionnement : Ils sont financés, par principe, par des ressources autres que par la générosité du public, dans la mesure où ceux-ci sont suffisants. Ces autres ressources n'ayant pas été suffisantes, il a été prélevé 45 428 € sur l'AGP.

3. **Part des acquisitions brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public :** Les investissements sont par principe financés par des ressources autres que la générosité du public.

4. **Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la fin de l'exercice**

Le solde au 31 décembre 2022 est 2.721.378 €.

C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	2 200,00	1 160,00
Actions réalisées par l'organisme			1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	206 954,04	112 543,51
			Legs, donations et assurances-vie	389 917,71	1 463 334,05
1.2. Réalisées à l'étranger			Mécénats		
Actions réalisées par l'organisme	268 191,93	198 781,00	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	48 642,99	30 475,00			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	45 428,19	16 903,00			
TOTAL DES EMPLOIS	**362 263,11**	**246 159,00**	TOTAL DES RESSOURCES	**599 071,75**	**1 577 037,56**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	109 315,65	23 868,60	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	8 589,21	22 687,58
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	136 082,20	1 329 697,54	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	**607 660,96**	**1 599 725,14**	**TOTAL**	**607 660,96**	**1 599 725,14**
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	2 585 296,54	1 255 599,00
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	136 082,20	1 329 697,54
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	**2 721 378,74**	**2 585 296,54**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisés à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			**TOTAL**		

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	2 200,00	2 200,00	1 160,00	1 160,00
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	206 954,04	206 954,04	112 543,51	112 543,51
- Legs, donations et assurances-vie	389 917,71	389 917,71	1 463 334,05	1 463 334,05
- Mécénat				
Autres produits liés à la générosité du public				
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	3 027 196,09		2 812 132,24	
Autres produits non liés à la générosité du public	10 652,71		3 818,55	
Subventions et autres concours publics	5 333,28			
Reprises sur provisions et dépréciations	3 590,00			
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	637 011,26	8 589,21	423 948,13	22 687,58
TOTAL	4 282 855,09	607 660,96	4 816 936,48	1 599 725,14
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	2 779 314,19	268 191,93	2 516 030,94	198 781,00
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	162 889,88	48 642,99	27 822,34	30 475,00
Frais de recherche d'autres ressources			134 680,97	
Frais de fonctionnement	690,42	45 428,19	56 660,04	16 903,00
Dotations aux provisions et dépréciations	89 671,32		7 707,27	
Impôt sur les bénéfices	1 373,00		171,00	
Reports en fonds dédiés de l'exercice	1 182 109,52	109 315,65	767 607,45	23 868,60
TOTAL	4 216 048,33	471 578,76	3 510 680,01	270 027,60
	66 806,76	136 082,20	1 306 256,47	1 329 697,54

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		46 964	46 964		
Personnel & comptes rattachés		12 537	12 537		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		21 889	21 889		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	1 373	1 373		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	5 068	5 068		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	(3)	3 565	3 565		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**91 396**	**91 396**		

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.

(2) Montant divers emprunts, dett/associés

(3) Autres dettes reçues par legs ou donations — 2 767 — 2 767

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 935
Dettes fiscales et sociales	24 410
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**29 345**

ENGAGEMENTS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'association n'a souscrit à aucun régime sur-complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite.
Le montant des engagements en matière de retraite d'indemnité de fin de carrière, ne sont pas significatifs compte tenu de l'âge et de l'ancienneté des salariés

ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)						

	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						

ENGAGEMENTS REÇUS

Néant

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

	Dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL		

LES EFFECTIFS

002435 - ORG. POUR LA PREVENTION DE LA CECIT

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil d'administration de l'OPC ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

LES EFFECTIFS

	31/12/2022	31/12/2021
Personnel salarié :	**8,60**	**7,74**
Ingénieurs et cadres	2,00	1,74
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	1,60	1,00
Ouvriers		
Tchad (BRAC)	5,00	5,00
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		